



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 23 janvier 2013

La Poste

Accord sur la qualité de vie au travail à La Poste :

L'urgence est à du concret qui change véritablement la vie au travail des postières et postiers

La CGT ne signera pas l'accord soumis à signature à La Poste le 22 janvier 2013. Les engagements de La Poste restent insuffisants au regard des besoins dans l'entreprise, tant pour répondre aux attentes des postières et des postiers que pour l'amélioration du service public postal. Ils ne visent pas à améliorer concrètement et durablement le quotidien de l'ensemble des personnels pour permettre la signature de la CGT.

Tout au long de la négociation, à l'appui des multiples luttes de services, des 9 octobre, 14 novembre et 13 décembre, de sa démarche unitaire, la CGT a contribué à faire évoluer positivement le contenu du texte.

Le processus de négociations qui s'engage devra répondre aux attentes et aux revendications exprimées par les personnels.

Fortes de ses propositions en matière de contenu, d'organisation, de finalité et de conditions de travail, de salaires et de pouvoir d'achat, d'emplois, de droits et de garanties, de droit de revendiquer et de démocratie, la CGT appelle d'ores et déjà les personnels à poursuivre la mobilisation sous toutes ses formes pour peser sur les négociations en cours telles que celles sur les salaires mais aussi sur celles à venir pour gagner des avancées concrètes pour toutes et tous.

La CGT souhaite que toutes les organisations syndicales qu'elles aient signé ou non cet accord qui cadre les prochaines négociations créent les conditions de l'intervention des salariés pour peser sur leur contenu.